

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 31 JAN 2018

**fixant la liste des examinateurs de l'épreuve d'admission
de l'examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers
au titre de l'année 2018**

NOR : INTE1803031A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-726 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 14, 15 et 26 du décret n°2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 portant ouverture d'un examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 ,

Arrête :

Article 1^{er}

Les examinateurs nommés dans le cadre de l'épreuve d'admission de l'examen professionnel de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018, sont :

- M. BAILLON Yoann
- Mme BLONDEL Véronique
- M. BOUTIER Martin
- M. GORENFLOS Romuald
- M. LEY Bertrand
- Mme LEFEVRE Anne
- M. MERIOT Franck
- M. SALMON Jean-Michel
- M. VITET Christian

Article 2

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 JAN 2018

Pour le ministre d'État et par délégation :
La sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines
M. LARREDE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital letter 'A' followed by a horizontal line extending to the right.